

Information pour les personnes relevant de la procédure de Dublin

Suis-je concerné par la procédure de Dublin ?

Si vous avez été dans un pays européen qui participe à la coopération de Dublin, votre demande d'asile relèvera de la procédure de Dublin. Dans ce cas, soit vous en serez informé lors de votre enregistrement auprès de la police, soit vous recevrez une lettre à ce sujet de notre part.

Quand serai-je informé du pays qui va traiter ma demande d'asile ?

Si vous relevez de la procédure de Dublin, il nous faudra environ 4 mois pour déterminer le pays responsable du traitement de votre demande d'asile. Certains dossiers peuvent nécessiter plus de temps.

Où dois-je résider ?

Si votre dossier relève de la procédure de Dublin, vous devez le plus souvent loger dans un centre de transit. Si vous êtes transféré dans un centre d'accueil ordinaire, cela signifie qu'il nous faut davantage de temps pour déterminer le pays responsable de votre demande d'asile.